

TEXT\_ACTUS

[Nouveau ! Procédure d'accès simplifié à l'EGB](#)

## Nouveau ! Procédure d'accès simplifié à l'EGB



La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a entendu simplifier l'accès aux jeux de données agrégées ou aux échantillons en permettant à la CNIL d'homologuer des conditions particulières de mise à disposition de ces données. Par sa délibération n° 2018-134 du 12 avril 2018, la Commission a homologué une procédure d'accès simplifié aux données agrégées, tableaux de bord et échantillon généraliste des bénéficiaires du SNDS. Elle donne compétence à l'INDS seul pour approuver l'accès à ces données sous certaines conditions dans un délai de 15 jours.

[Déposer une demande](#)



[Logigramme accès EGB](#)

[Actualités](#)

**URL source:** <https://www.indsante.fr/fr/actualite/nouveau-procedure-dacces-simplifie-legb>